

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 2

Absents : 2

Date de convocation : 24 mars 2025

Date d'affichage : 24 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique – RIVAS Natacha - RETORNAZ André – MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre – MARTIN Jean-Marie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénéick - GRANGE Michel – ROCHARD Sophie

**Étaient représentés :** GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

**Étaient absents :** CLAPPIER Pascal – GIRAUD Nicolas

**Madame RAMBAUD Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 25-03-035**

**Objet : Budget annexe transport par navettes touristiques : résultats et affectation 2024**

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire

Je vous rappelle les résultats budgétaires de l'exercice 2024 de ce budget annexe (qui n'a fonctionné que pour le mois de décembre 2024) :

- résultat de fonctionnement nul
- pas d'écritures en section d'investissement

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats cumulés (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) sont les suivants :

- résultat de fonctionnement nul
- pas d'écritures en section d'investissement

Aucun résultat à reporter sur 2025.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 mars 2025, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 20 mars 2025,

Où l'exposé de Madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de constater qu'aucun report n'est à effectuer en 2025 concernant ce budget annexe transport par navettes touristiques.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 31/03/2025

Publication : 31/03/2025

Valloire, le 31/03/2025

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

